

# La biodiversité : relever le défi sociétal

---

## Déclaration du groupe de l'UNSA

Quelle planète allons-nous laisser à nos enfants ? Que dirons-nous à nos petits enfants lorsqu'ils nous questionneront sur notre inaction, voire notre indifférence ?

La biodiversité est un enjeu majeur de santé et de bien-être des sociétés futures, de développement économique et de progrès social.

Face à l'érosion de la biodiversité, il est urgent de repenser les fondements d'une politique globale impliquant toutes les parties prenantes et en déclinant les modalités de mise en œuvre. Il faut que les enjeux humains et écologiques prennent le pas sur des considérations purement financières.

Tout d'abord le rôle et la place de l'État.

L'État, responsable des engagements internationaux et de la France, se doit de renforcer son rôle de garant, d'animateur et de stratège, et d'en faire une priorité. Il lui appartient de prendre les arbitrages politiques nécessaires pour que les engagements pris trouvent une déclinaison sur le territoire et dans les secteurs d'activité.

L'UNSA partage les inquiétudes du rapporteur quant aux moyens financiers dégagés pour répondre aux enjeux du Sommet de Nagoya, tant sur les vingt cibles qui ont été négociées lors de ce sommet, que la France doit signer. Cela concerne aussi les annonces faites par les autorités françaises sur l'effort financier pour la biodiversité mondiale.

L'agression d'origine humaine sur la biodiversité est souvent mortelle... Démographie galopante, ressources surexploitées, pollution mal contrôlée, milieux primaires purement et simplement dévastés. La recherche doit permettre de trouver un compromis entre préservation des espèces et développement économique. L'État doit encourager, financer, organiser des partenariats publics/privés. Le rôle moteur de l'État est, dans ce domaine, essentiel si l'on veut que la biodiversité ne soit pas perçue comme un coût mais aussi comme une ressource.

En ce qui concerne le rôle et la place des partenaires, l'UNSA considère que, face à l'enjeu majeur qui nous est aujourd'hui posé, il est impératif de mettre en place des synergies afin d'apprendre à travailler ensemble chacun à sa place.

La déclinaison ou l'instauration de politiques régionales sur la biodiversité relève de la responsabilité des politiques. Les CESER, qui reflètent la société civile au niveau régional, pourraient être chargés de l'évaluation de ces politiques régionales et formuler des préconisations.

Les entreprises ont une responsabilité importante au niveau de leur stratégie en matière de biodiversité. L'UNSA approuve la recommandation du rapporteur sur l'implication des représentants du personnel au niveau de l'information sur les choix stratégiques de l'entreprise et des conséquences de ces choix sur la santé, l'emploi et la formation des salariés. La formation de tous les élus du personnel à la gestion de la biodiversité nous paraît, en effet, essentielle.

La mobilisation des acteurs associatifs pour susciter et mutualiser les bonnes pratiques au niveau des branches professionnelles et des entreprises pour construire des outils appropriés pourrait être une innovation intéressante. Nous rappelons que les organisations syndicales doivent être expressément prévues dans cette élaboration.

Enfin, nous sommes convaincus que l'information et la formation de tous, à tous les niveaux, sont indispensables pour faire évoluer les comportements.

Si nous partageons le souhait que l'Éducation nationale ait un rôle de formation à la biodiversité, nous souhaitons attirer l'attention du rapporteur sur le fait des classes surchargées, des programmes lourds et des suppressions de postes qui risquent d'empêcher cette préconisation d'avoir des effets.

Même si l'UNSA ne partageait pas dans le détail toutes les préconisations volumineuses de l'avis, elle considérerait que plusieurs des actions proposées allaient dans le bon sens. Cependant, compte-tenu des amendements adoptés durant la session plénière, l'UNSA s'est abstenue.